

Le lieu-dit

Procès-verbal de l'Assemblée générale

Lundi 5 février 2024, de 19h00 à 20h00

Au lieu-dit, à La Vie-là

Rue des Marchandises 1, 1260 Nyon

1. Liste de présences

Présent-e-s:

Aurélié Hegetschweiler (membre du comité, présidente), Marine Jeangros (membre du comité, trésorière), Julie Widmer (membre du comité, secrétaire), David Saugy (comptable), Golda Kanapin (coordinatrice), Julie Widmer (membre du comité), Hélène Menut (membre du comité), Jihan Newby (membre du comité), Elena Savary, Fabienne Wyss, Jean-Baptiste Menut, Claire-Annette Mussard, Elisabeth Jatton, Karine Chérix, Miriam Sills, Joëlle Mascini (candidate à la trésorerie), Ilithya Gennai (candidate à la co-présidence), Olaya Lavilla (candidate à la co-présidence), Christiane Piazzini, Jessica Tarfon, Mirta Grüter, Mireille Moia Carrard (sans droit de vote), Myriam Sills (vérificatrice des comptes), Marie-Claire Répond, Elisabeth Jatton, Claire-Annette Mussard

Excusé-e-s:

Marie-Christine Rey, Pascale Morand, Danièle Schwerzmann, Gloria Rosenberg, Monique Boujol (vérificatrice des comptes), Caroline Tendon, Claire Osini, Yvon Heller, Anna Schlaeppli, Christine Jaquiéry, Florence Huck, Léa Jaccaud, Jane Gayral, Laurence Padilla, Pierre Frédéric Hanart, Quentin Jeangros, Véronique Foeth

Ordre du jour :

1. Accueil des membres (liste de présence)
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 2 février 2023
4. Rapport de la présidence
5. Compte 2023 : présentation et discussion
6. Bilan 2023 : présentation et discussion
7. Rapport des vérificateurs-trices de compte
8. Budget 2024
9. Adoption de la cotisation 2024
10. Adoption des rapports et décharge (point 4 à 9)
11. Modification des statuts
12. Election du comité /président-e
13. Election des verificateurs-trices de comptes
14. Perspectives
15. Propositions individuelles et divers

1. Accueil des membres :

La présidente de l'association, Aurélie Hegetschweiler, accueille les membres et les remercie d'être venu-e-s.

2. Approbation de l'ordre du jour

Ajouts au point 15 de l'ordre du jour :

1. Une proposition individuelle de Claire Osini (membre et bénévole)
2. Héléne Menut (membre du comité sortante) prendra la parole
3. Aurélie Hegetschweiler proposera de visionner la vidéo du Prix du développement durable 2022

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 2 février 2023

Le PV de l'AG du 2 février 2023 est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de la présidente

Aurélie Hegetschweiler prend la parole et présente son rapport sur les activités et le fonctionnement de l'association.

Son rapport d'activité détaillé est attaché au présent PV.

5. Compte 2023 : présentation et discussion

Aurélie Hegetschweiler donne la parole à David Saugy, comptable de l'association.

Sur les fiches de compte figurent le détail des comptes.

6. Bilan 2023 : présentation et discussion

David Saugy, le comptable, explique le bilan 2023 qui s'élève à 103'724 CHF.

Actif de liquidité (compte BCV) : 102'166 CHF

Actif transitoire : de 1'558 CHF lié à l'encaissement des paiements Twint précisément pour la vente des livres de recettes

Passifs transitoires de liquidité : 4'249 CHF représente les frais à payer dont les factures liées aux charges sociales payées en début d'année 2023 (AVS, LPP, salaire, RH).

Les fonds affectés : 97'600 CHF

Représentent les économies de l'association, il indique que ce sont ces réserves qui garantissent la pérennité de l'association notamment pour s'acquitter du salaire et les charges sociales du poste. Les autres fonds ont été constitués au cours des années pour des actions, l'aide juridique ou encore la formation.

Le résultat reporté est de 1'523 CHF ce qui représente le résultat cumulé de de toutes les années. Le résultat de l'exercice est de 352 CHF, le montant des résultats est des 1'875 CHF.

Perte et profit de l'association (recette et dépense) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Charges en fonction des 4 axes principaux de dépense liés au but de l'association :

1. Cours & formation : 9'719 CHF
Pour les cours de français, art thérapie, informatique, mère-enfant. Il y a eu des dépenses pour les manuels de français qui coûtent chers et le matériel informatique qui a été renouvelé grâce à un don de la loterie romande reçu en 2021 qui a été dépensé en 2023.
2. Prestations aux bénéficiaires : 6'374 CHF
Pour l'employabilité, aide au logement, permis de conduire aide juridique, aide au transport, la rénovation du vestiaire de 2'620 CHF a été financé par un don spécifique
- 3.+ 4. Information & sensibilisation : 1'436 CHF
Evénements, manifestations, don dans un chapeau et action spécifique qui pour 2023 est le livre de recettes dont les bénéfices provisoires sont de 2'695 CHF. Provisoire car ce montant sera dépensé en 2024 notamment pour les frais d'impression.

David Saugy précise que le montant des cotisations s'élève à 4'050 CHF, les subventions de la commune s'élèvent à 10'000 CHF. Concernant l'aide au logement, c'est un versement affecté spécialement pour aider certain-e-s bénéficiaires car les loyers sont élevés dans la région nyonnaise. A propos de la recherche de fonds, il ajoute qu'il reste des entrées qui sont faites sur la base des dossiers. Les dons divers sont les cotisations arrondies ou les dons spontanés. Et pour terminer, le fonds attribué au secrétariat est de 14'000 CHF.

Coût du personnel et charges sociales : 38'253 CHF et correspond au budget prévisionnel

Frais généraux : 6'308 CHF qui représentent les frais administratifs, téléphone, cotisation, frais du comité et frais bancaires.

Les pertes et profits de l'association pour l'année 2023 sont égaux à zéro dans les comptes.

Discussion :

Jean-Baptiste Menut demande combien l'association a dépensé pour 2023, David Saugy indique que c'est 59'000 CHF dépensés pour 2023. Ce qui représente une somme raisonnable par rapport au nombre de bénéficiaires, ceci est possible grâce au travail des bénévoles.

Jean-Baptiste Menut poursuit et demande à combien s'élève la recherche de fonds pour 2023. David Saugy indique qu'elle est élevée car il a fallu concevoir le

dossier de recherche de fonds notamment pour l'impression de nouveaux dossiers, la mise en page et le frais pour le temps dévolu à la recherche de fonds par la secrétaire générale. Aussi, les personnes du comité et les bénévoles sont d'une grande aide pour certaines tâches. Néanmoins, il n'y a pas de temps dévolu pour cela dans l'association. David Saugy explique que l'association dépense moins de 10% pour les recherches de fonds par rapport à ce qu'elle rapporte.

7. Rapport des vérificatrices de compte

Myriam Sills lit le rapport fait avec Monique Boujol.

Le rapport se trouve en annexe.

Aurélie remercie les vérificatrices des comptes.

8. Budget 2024

David Saugy reprend la parole pour le budget 2024 et indique que le budget est présenté comme les comptes. Les comptes 2023 sans la réserve de 14'000 CHF sont indiqués afin de visualiser l'évolution de la situation.

Il précise que le comité attribue un montant budgétaire pour chaque ligne correspondant aux buts de l'association ce qui permet de travailler vers les objectifs de l'association qui sont les 4 axes prioritaires mentionnés plus haut.

Les produits sont les mêmes que pour 2023, c'est-à-dire 59'200 CHF de produits pour 2024 notamment :

Cotisation : 4'000 CHF

Subvention (idem car convention avec la ville) : 10'000 CHF

Recherche de fonds : l'objectif est de 40'000 CHF

Dons divers : 5000 CHF

La perte prévisionnelle est de 12'350 CHF (perte au budget nécessaire pour obtenir des financements)

La présidente remercie le comptable.

9. Adoption de la cotisation 2024

Aurélie Hegetschweiler reprend la parole et rappelle que dans les statuts, les membres de l'association doivent voter pour la cotisation annuelle qui est de 50 CHF depuis la création de l'Association en 2016. Elle propose le même montant pour l'année 2024.

10. Adoption des rapports et décharge (point 4 à 9)

Adoption des points 4 à 9 à l'unanimité.

La présidente remercie David Saugy pour les différents comptes, bilans et budgets.

11. Modification des statuts

Deux points ont été changés dans les statuts :

1. Le comité a décidé de rendre les statuts plus inclusifs, Marine Jeangros s'est chargée de la modification des statuts. Ceci a été fait dans une perspective de justice sociale, d'égalité, de respects des droits fondamentaux et de la promotion de la diversité.
2. Relativement au comité (Art.15)
Les personnes qui reprennent l'association envisage une co-présidence car la charge travail est importante en tant que bénévole mais également en tant que présidente, il est donc plus facile d'assurer ce rôle avec une répartition de la charge de travail.

La présidente propose de regarder chaque point des statuts avec l'assemblée, ce qui n'est pas accepté par les membres. La présidente ouvre donc la discussion puis propose de voter pour les deux modifications des statuts.

Les deux modifications des statuts sont approuvées à l'unanimité.

12. Élection du comité / président·e

La présidente explique que plusieurs personnes du comité partent, elle propose le nouveau comité :

Trois nouvelles personnes sont motivées à rejoindre le comité :

Olaya Lavilla – ancienne employée du lieu-dit, elle travaille actuellement dans une Fondation à Lausanne et elle a une grande connaissance et sensibilité concernant le domaine de la migration. Se propose pour la co-présidence.

Ilithya Gennai – membre fondatrice de la Soliderie, d'un collectif militant, de la Grève féministe à Nyon et ancienne conseillère communale. C'est une militante engagée pour défendre les injustices sociales. Se propose pour la co-présidence.

Joëlle Mascini – bénévole depuis 2016 au lieu-dit, ancienne secrétaire municipale pour la commune d'Eysins, elle travaille actuellement pour la Ville de Nyon. Elle se propose pour la trésorerie, une responsabilité qu'elle a déjà prise dans d'autres associations.

Jihan Newby est déjà au comité et se représente, elle a été une personne essentielle en 2023 en s'occupant des RH pour Le lieu-dit. C'est également une personne-ressource sur les événements organisés au sein de l'association. De plus, elle a fait du bénévolat pour le Coup de pouce aux devoirs. Se propose pour le rôle de secrétaire.

Le nouveau comité est approuvé à l'unanimité.

Discussion :

Jean-Baptiste Menut souhaite la bienvenue au nouveau comité et rappelle que le comité peut compter sur lui et encourage le comité à solliciter les bénévoles de l'association dans un fonctionnement collégial impliquant de faire appel à tous les membres de l'association.

Claire-Annette Mussard demande si Golda Kanapin fait partie du comité. La présidente précise que ce n'est pas le cas mais qu'elle contribue à l'association en tant que personne-ressource et comme employée.

La présidente précise que pour l'année 2023 il n'y a pas eu de continuité dans le poste, en conséquence c'est elle-même qui s'est chargée du rapport en ce qui concerne la vision globale annuelle de l'association.

La présidente annonce que son rôle officiel est terminé.

13. Election des vérificateurs-rices de compte

Olaya Lavilla prend la parole et passe à l'élection des vérificateurs-rices des comptes.

Hélène Menut et Jean-Baptiste Menut se présentent, Miriam Sills en tant que suppléante.

Les personnes mentionnées sont élues à l'unanimité.

14. Perspectives

Ilithya Gennai prend la parole et précise que grâce au comité sortant, l'association est stable financièrement et le comité souhaite pérenniser cette situation de concert avec l'employée.

Souhaits du comité pour 2024 :

- Centrer les objectifs sur les cours de français débutant-e-s
- Organiser des sorties hors des murs du lieu-dit (l'intégration se fait par les rencontres)
- Créer des événements festifs (rappeler à la population que les questions de la migration sont d'actualité)
- Mettre l'accent sur le lien avec les employeur-e-s de la région aussi pour favoriser l'employabilité des bénéficiaires sur le marché du travail local
- Maintenir et développer l'accueil des enfants ainsi que les ateliers créatifs

Elle précise que les idées, remarques et suggestions des membres et des bénévoles sont les bienvenues pour développer les projets.

15. Propositions individuelles et divers

Trois points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

1. Claire Osini, évoque que certain-e-s bénéficiaires auraient les moyens de payer des cours mais préfèrent venir au Lieu-dit pour l'aspect social. Elle propose que ces personnes versent un montant à bien plaisir pour soutenir Le lieu-dit.

Discussion :

- Hélène Menut mentionne que c'est difficilement réalisable. Un risque serait de tomber dans l'arbitraire car il semble impossible d'élaborer véritablement des critères objectifs pour déterminer les personnes à solliciter. D'autre part, le temps consacré pour le montant obtenu constituerait une perte financière en comparaison à la recherche de fonds. Les possibilités de dons sont déjà existantes : les versements.
- Elisabeth Jatton explique que l'une de ses bénéficiaires participant à son atelier avait fait des dons et propose que les bénévoles suggèrent directement aux bénéficiaires dont elles connaissent les possibilités financières.
- Christiane Piazzini ajoute que la mixité est importante. Et demande comment Le lieu-dit procède avec les personnes qui ont les moyens de se financer d'autres cours. Aurélie Hegetschweiler précise que Golda Kanapin effectue des entretiens avec les bénéficiaires durant lesquels elle rappelle les critères de l'association, elle est aussi plus regardante avec les personnes d'Ukraine. Elle termine en confirmant que la mixité sociale est riche pour Le lieu-dit.
- Jessica Tarfon ajoute que dans son atelier de français, un couple semble avoir des moyens financiers mais souhaite effectivement faire une expérience positive avec les autres bénéficiaires en termes de socialisation et d'intégration.
- Claire-Annette Mussard propose de garder le côté ouvert de l'association.
- Marie-Noëlle Laforest rappelle que venir au lieu-dit ne doit pas être une question de moyen financier mais d'intégration.

En conclusion : la co-présidence confirme que la socialisation est la richesse du lieu-dit et propose de remettre l'accent sur les cours débutants, accepter le roulement de personnes, proposer les activités extra-muros du lieu-dit.

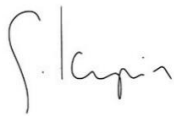
2. Hélène Menut prend la parole et évoque les débuts de l'association en 2016. Sept ans plus tard, elle rappelle la volonté du lieu-dit de pallier les manques de l'Etat et d'autre part, la nécessité d'adapter les offres du lieu-dit aux besoins changeants, ici aux portes de l'Europe. Elle souligne que les bénévoles sont les piliers de l'association, les remercie, remercie à nouveau le comité - en particulier Aurélie - et aussi les bénéficiaires.
3. Visionnage de la vidéo
L'assemblée visionne la vidéo du Prix du développement durable 2022. Aurélie Hegetschweiler précise que deux vidéos sont à disposition de l'association ; la ville de Nyon ne les utilise pas (frais liés aux vidéos s'élève à 3'000CHF).

Divers :

Mireille Moia Carrard (membre de soutien) prend la parole car elle est nouvelle dans l'association et souhaiterait s'impliquer comme bénévole. Elle voudrait connaître les possibilités de s'investir dans un accompagnement individuel avec des bénéficiaires. Aurélie Hegetschweiler explique que c'est également possible de voir avec l'EVAM. Jean-Baptiste Menut rappelle que les aides ponctuelles au lieu-dit sont utiles. Elena Savary ajoute que l'aide concerne aussi les personnes âgées.

Fin de l'assemblée à 20h09

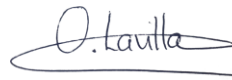
Nyon, le 13 février 2024



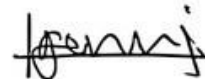
Golda Kanapin
Coordinatrice



Aurélie Hegetschweiler
Présidente sortante



Olaya Lavilla & Ilithyia Gennai
Co-présidentes



Annexes : Rapport de la présidente
Etats des comptes 2023 et budgets 2024 de l'association
Rapport des vérificatrices des comptes
Statuts de l'association